

Le broyeur de branches

La Mairie a investi dans un broyeur de branches en 2025 et a décidé d'en faire profiter les habitants afin qu'ils valorisent les branches issues de leurs tailles.

Ceci à deux avantages :

- pas d'aller et retour à la déchetterie
- et réalisation de broyage pour les massifs avec tous leurs bénéfices qu'ils apportent.

C'est un broyeur attelé au tracteur et entraîné par la prise de force, celui ne peut être loué seul. Il n'y a que l'agent communal qui peut l'utiliser, c'est pour cela que sa location ne peut se faire sans le tracteur et l'agent communal.

Voici un exemple de formulaire qui peut vous être envoyé par mail, téléchargeable sur le site ou au format papier en Mairie.

A remplir par le demandeur et à renvoyer au secrétariat de la mairie :

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Adresse d'intervention (si différente) :

Téléphone : _____ Mail : _____ @ _____

Coût de la prestation : 40€ / heure

Nombre d'heures estimées d'intervention : _____ heures (environ 1m³ de broyats produits par heure)

Date et heure d'intervention souhaitée entre 8h30 et 12h30 les mardi, mercredi et jeudi
(à valider auprès du secrétariat de mairie) :

Je reconnais avoir pris connaissance de la convention du service de broyage de végétaux et en accepte les conditions.

A retourner par mail : mairie@bricqueville-la-blouette.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.